

Désertines

53
Commune de la Mayenne

Bulletin Municipal Juillet 2021



Distri-Pain & Distri-Frais

www.desertines53.fr

SOMMAIRE

- **Le mot du maire** **page 3**

- **Informations importantes extraites
des différentes réunions** **page 4**

- **La vie communale** **page 13**

- **Les associations du canton** **page 18**

- **En bref** **page 19**

- **Les Associations** **page 22**

- **Numéros utiles** **page 28**



LE MOT DU MAIRE

La crise sanitaire du Covid est toujours d'actualité avec le variant Delta, plus contagieux. Après un déconfinement et des libertés retrouvées, nous sommes à nouveau dans une situation de vigilance. Pour éviter son développement la vaccination est indispensable ainsi que le respect des règles sanitaires et des gestes barrières.

L'utilisation de la salle des fêtes est possible pour les soirées privées, là aussi avec beaucoup de prudence, pour les associations il me paraît raisonnable d'attendre, en ce qui concerne les repas et les soirées dansantes où il est difficile de faire respecter les règles sanitaires qui dans tous les cas peuvent évoluer à tout moment en fonction de l'évolution de la pandémie.

Dans ce contexte afin de soutenir les associations, les aider à reprendre leur activité le conseil municipal propose une aide supplémentaire qui s'ajoute à la subvention annuelle sur simple demande en mairie.

Comme à chaque bulletin je fais le point des travaux :

- L'extension de l'atelier communal est terminée, son parking et celui de la cantine sont en cours.
-
- Les joints de la mairie sont prévus pour l'automne.
- L'aménagement du cimetière va commencer fin septembre, avec une pause une semaine avant la Toussaint si ce n'est pas fini et reprendre par la suite.
- La remise en état du jardin suite à l'inondation du 9 mai 2020 n'est pas terminée. Les allées, la passerelle, quelques plantations sont prévues pour la fin de l'année.
- Nous organiserons en septembre une réunion participative un moment d'échange avec les Désertinais, sur les travaux à venir et la vie de notre commune.
- Pour améliorer la communication, après le site Internet, nous allons mettre en place pour 2022 une application qui nous permettra de vous informer par SMS des événements de la commune.

Bonne lecture et bon été à tous

INFORMATIONS IMPORTANTES EXTRAITES DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

RÉUNION DU 11 JANVIER 2021

Projet boulangerie

Monsieur le Maire fait le point sur la recherche effectuée auprès d'autres fournisseurs de distributeurs de produits frais. Celle-ci s'est avérée infructueuse.

Mr Blanchet Éric fait part de l'enquête menée auprès des diverses mairies et établissements utilisant ce type de distributeurs. Globalement, les retours sont positifs.

Mr Blanchet Éric présente les différents devis reçus pour l'installation du projet :

Distributeurs : 37 500 €

Electricité, sécurité, mise aux normes : 6 193.23 €

Enseigne : 675 €

Le montant total des travaux s'élève à 44 368.23 €

Dans le cadre du plan de relance, des subventions ont été demandées à la Région (8 873.65 €) et au Département (10 114 €).

Mr le Maire propose d'établir une convention d'un an avec Mr et Mme Joly.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte les devis.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Plan de relance à la Région

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du Plan de Relance, il est possible de demander des aides à la Région.

Suite au projet d'aménagement du cimetière communal et de la boulangerie (magasin autonome), Monsieur le Maire propose d'établir un dossier de demande de subvention.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le taux de la Région est de 20 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du Plan de Relance.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Modification du temps de travail au secrétariat de la mairie

Mr le Maire explique au Conseil que suite au départ de la secrétaire de Pontmain qui intervenait sur la Commune de Désertines 14 h / semaine, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de Mme Tanguy Sylvie passant ainsi de 21h à 28h / semaine, sachant qu'une personne interviendra en renfort régulièrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- Décide d'augmenter le temps de travail de Mme Tanguy Sylvie de 21h à 28h à compter du 1^{er} février 2021.
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nouvelle numérotation lieu-dit « Le Bas-Malaisé »

Mr Blanchet Éric explique que suite à la demande du service du cadastre concernant la parcelle P 62 au Bas-Malaisé, il convient de numéroter cette nouvelle construction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer le numéro 15 « le Bas Malaisé » à la parcelle P 62.

Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Suite à l'avis de la Commission Administrative Paritaire du CDG 53 en date du 07 janvier 2021, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31h)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de créer à compter du 01 mars 2021 un emploi permanent à temps non complet (31 h) d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (grade d'avancement).
- supprime concomitamment le poste d'adjoint technique.
- Autorise Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires à ce dossier.

Questions diverses

↳ Mr le Maire fait le point sur la déchetterie. Les grillages ont été installés, il reste quelques points à finaliser. Il rappelle qu'il est toujours possible de venir chercher la clé à la mairie sous condition.

Afin d'améliorer le service à la population, le Conseil Municipal décide d'élargir les jours d'ouverture.

A compter du 1^{er} février, la déchetterie sera ouverte le 2^{ème} et le dernier vendredi du mois de 14h à 17h.

RÉUNION DU 18 MARS 2021

Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont exacts.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote des comptes administratifs 2020

Le Conseil Municipal vote les comptes administratifs de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Budget principal :

	Prévus	Réalisés		Résultat
		dépenses	recettes	
Fonctionnement	695 916.83 €	283 680.12 €	425 733.58 €	142 053.46 €
Investissement	523 630.36 €	124 567.49 €	200 014.87 €	75 447.38 €

Budget annexe assainissement :

	Prévus	Réalisés		Résultat
		dépenses	recettes	
Fonctionnement	12 238.95 €	8 597.11 €	5 778.61 €	-2 818.50 €
Investissement	36 398.92 €	5 258.40 €	2 722.38 €	-2 536.02 €

Budget annexe lotissement du domaine 3ème tranche :

	Prévus	Réalisés		Résultat
		dépenses	recettes	
Fonctionnement	40 963.92 €	0 €	0 €	0.00 €
Investissement	40 963.92 €	0 €	0 €	0.00 €

Monsieur le Maire s'est retiré lors du vote des comptes administratifs 2020.

Le Conseil Municipal arrête et approuve les comptes administratifs 2020 ainsi présentés par le 1er adjoint.

N°2020-05 – Affectation du résultat

Budget principal

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice 142 053.46 €

B Résultats antérieurs reportés 309 414.23 €
ligne 002 du compte administratif

C Résultat à affecter **451 467.69 €**
A + B (hors restes à réaliser)

D Solde cumulé d'investissement 2 716.15 €
Résultat exercice 2020 75 447.38 €
Report 2019 - 78 163.53 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement - 311 556.01 €
Dépenses 319 711.39 €
Recettes 8 155.38 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement : 200 000 €

2) Report en fonctionnement R 002 **251 467.69 €**

Budget annexe assainissement

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice - 2 818.50 €

B Résultats antérieurs reportés 7 238.95 €
ligne 002 du compte administratif

C Résultat à affecter **4 420.45 €**
A + B (hors restes à réaliser)

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde cumulé d'investissement reporté (001) 31 140.52 €
Résultat exercice 2020 - 2 536.02 €
Report 2019 33 676.54 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement 0.00 €
Besoin ou Excédent de financement 0.00 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement ! 0.00 €

2) H report en fonctionnement R 002 ! **4 420.45 €**

DEFICIT REPORTE D 002 ! **0.00 €**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2019.

Vote des subventions 2021

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à voter les subventions dont les associations ont fait la demande en mairie pour inscription au BP 2021 :

Amicale des sapeurs-pompiers Fougerolles	100 €
Ass Pêche la Colmont et ses Affluents	60 €
Association Désertines Pétanque	170 €
Cyclos du Bocage	80 € (20 € / adhérent)
Gorron Danse	180 € (20 €/ adhérent)
Section Locale AC/AFN et APG	170 €
Société Protectrice des Animaux	164.67 €
Vélo Club du Teilleul	20 €

Modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public

Monsieur le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

VU l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui charge le Maire de la police municipale,

VU l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

VU le Code Civil, le Code de la Route, le Code Rural, le Code de la Voirie Routière, le Code de l'Environnement,

VU la loi n° 2009-967 du 03 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et notamment son article 41,

Considérant le transfert de la Compétence Eclairage Public à Territoire d'énergie Mayenne dont les conditions de mise en œuvre sont définies dans le règlement des conditions techniques, administratives et financières relatives à l'éclairage public adopté par délibération du comité syndical en date du 8 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit,
- Donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont la publicité sera faite le plus largement possible.

Adhésion au groupement de commandes achat de ramette avec la CCBM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de la précédente mandature la Communauté de Communes ainsi que 22 communes membres ont adhéré à une démarche d'achat groupé de ramettes papier A4 blanc destinée à obtenir des conditions tarifaires et de livraison optimisées en mutualisant les besoins de chacun dans ce domaine.

Celle-ci se trouvant désormais caduque, une nouvelle convention doit être établie.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

. DECIDE d'adhérer au groupement de commandes d'achat de ramettes papier A4 blanc avec la Communauté de Communes du Bocage Mayennais et les communes souhaitant intégrer la démarche.

. PRECISE que la convention de groupement établie vaudra pour la durée de la mandature, ces dispositions ne s'opposant pas à une remise en concurrence annuelle des fournisseurs.

. DESIGNNE la Communauté de Communes du Bocage Mayennais comme coordonnateur dudit groupement avec qualité de pouvoir adjudicateur.

. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir, définissant les droits et obligations de chacun des membres du groupement, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, ainsi que toutes autres pièces afférentes à cette affaire.

Questions diverses

↳ Un banc va être acheté et installé au cimetière.

RÉUNION DU 01 AVRIL 2021

Vote des taux des impôts directs locaux 2021

Monsieur le Maire indique que conformément aux engagements du Président de la république, la taxe d'habitation sur les résidences principales (THp) a été définitivement supprimée par l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Cette réforme est réalisée par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023.

L'année 2021 est l'année de mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

Le produit de la TH sur les résidences secondaires, de la majoration de TH pour les résidences non affectées à l'habitation principale et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) reste affecté aux communes.

Pour compenser à l'euro près et de manière dynamique la perte de produit qui en résulte pour les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) leur est transférée. Ainsi le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux (2020) voté par le Conseil Départemental, garantissant ainsi que les contribuables soient assujettis au même taux global de taxe foncière qu'auparavant (aucune incidence fiscale pour le contribuable).

Il en résulte que le taux de référence de TFBP 2020 utilisé pour l'application des règles de lien en 2021 est égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2020.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de fixer les taux d'imposition 2021 pour :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide les taux d'imposition pour l'année 2021 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.21 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.72 %

Vote des budgets primitifs 2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les budgets primitifs 2021 qui e présentent ainsi :

Budget principal

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 611 045.59 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 501 987.82 €

Budget assainissement

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 10 420.45 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 33 862.90 €

Budget lotissement du Domaine 3ème tranche

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 40 963.92 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 40 963.92 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote à l'unanimité les budgets primitifs 2021.

Questions diverses

↳ La convention signée avec Polleniz pour la destruction des nids de frelons asiatiques est reconduite pour 2021.

↳ Mr le Maire présente au Conseil Municipal un devis concernant l'achat d'un lève-palette d'un montant de 1140 €. Celui-ci facilitera le stockage et l'arrosage.

↳ La chaussée au niveau du carrefour du chemin de la Touchardière et de la RD 141 va être goudronnée.

- ↪ Le Conseil Municipal a fixé les horaires du magasin pour les distributeurs de 7h à 22h.
- ↪ Le Conseil Municipal a répondu au questionnaire mis en ligne sur le site de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, concernant la mobilité.

REUNION DU 10 JUIN 2021

Point sur les travaux

Monsieur le Maire indique qu'afin de sécuriser le ruisseau rue de Bretagne, des barrières ont été posées par la Gorronnaise des Jardins.

Pour la réfection du jardin, suite aux dégâts du 9 mai 2020, c'est toujours en attente de la disponibilité de l'entreprise.

La cour de l'atelier communal sera goudronnée en mi-juillet.

Les travaux du cimetière commenceront à cette date et deux étapes suivront : en octobre pour la réfection des allées principales et les évacuations d'eau puis en fin d'année pour la finition entre les tombes.

Maxime Rousseau interviendra pendant les grandes vacances pour la salle de motricité.

Les joints de la mairie seront réalisés en septembre.

Point sur les associations

Monsieur le Maire indique que les associations recommencent leurs activités :

Le Club, l'USD et le Comité des Fêtes.

Suite à l'année difficile que les associations viennent de traverser, Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder à celles de la commune qui en feront la demande (justificatif à l'appui) une aide exceptionnelle pouvant aller jusqu'à 500 € en préconisant une baisse sur les cotisations. Mr le Maire indique que l'activité Yoga repart dès le 14 juin et préconise la gratuité de la salle afin de favoriser cette reprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accorder la gratuité de la Salle pour le Yoga.
- Décide d'accorder une subvention exceptionnelle aux associations locales qui en feront la demande

Demande de subventions

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions de la part de :

- ✓ USD : 1220 €
- ✓ Ecole sortie pédagogique : 300 €
- ✓ Société de Chasse : 100 €
- ✓ Comité des Fêtes : 2000 €
- ✓ Ecole (achats livres) : 600 €
- ✓ ASG : 20 € / enfants de la commune soit 80 €

Adhésion e-collectivités

Monsieur le Maire explique que suite à la décision d'un rapprochement du CDG 53 avec le syndicat mixte régionale E-Collectivités effectif au 1^{er} janvier 2022 afin d'accompagner les collectivités dans la réponse au défi du numérique, il est nécessaire de délibérer pour adhérer à cette nouvelle démarche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'adhérer au syndicat mixte e-Collectivités
- Habilité Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Aide à la publicité Locatam Le Distrib

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'achat des distributeurs de pain et produits frais, la société LOCATAM LE DISTRIB propose une aide à la publicité d'un montant de 1400 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accepter la somme de 1400 € pour aide à la publicité
- Charge de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

Don privé

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception d'un chèque de 50 € à l'ordre de la Mairie de Désertines en remerciement de l'entretien du cimetière et de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le don de 50 € grevé ni de conditions ni de charges.
- Charge de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

Questions diverses

↳ L'organisation du bureau de vote pour les élections du 20 et du 27 juin.

↳ Mr BLANCHET informe le Conseil Municipal de la dissolution de l'Association Désertines Survoltée en ce début d'année. Les comptes sont clôturés et le solde reversé en totalité à l'APE de Désertines, soit un montant de 629.29 €

LA VIE COMMUNALE

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

	COMMUNE	HORS COMMUNE
• WEEK-END (du vendredi après-midi au dimanche soir)	175 €	260 €
• Journée supplémentaire	50 €	60 €
• ½ journée supplémentaire	35 €	40 €
• Petite Salle la journée	60 €	-
• 1 repas en semaine	100 €	140 €
• Concours de belote / Loto	45 €	100 €
• Vins d'honneur (verres compris)	40 €	60 €
• Soirée dansante (avec repas)	320 €	410 €
• Bal public / Bal disco	160 €	550 €
• Théâtre / Assemblée générale (verre compris)	45 €	80 €
• Réunion / Conférence (verre compris)	-	35 €
• Thé dansant	120 €	160 €



La vaisselle est facturée au prix de 0.35 € l'unité pour un couvert complet et 0.20 € l'unité pour un couvert lunch (couteau, fourchette et verre). La vaisselle neuve 0.70 € le couvert complet.



Le gaz et l'électricité seront facturés en plus de la location suivant le relevé de compteur qui sera effectué à la remise des clés et au retour. Le KW sera facturé au prix de 0.21 € et le gaz au prix de 4 € le m3.

La salle devra être rendue propre ou il sera facturé 16 € de l'heure de travail effectué.

Il est désormais demandé au locataire une attestation d'assurance à chaque location.

Pour toutes réservations payantes, il sera demandé le versement des arrhes à hauteur de 50 % du tarif de la location à la réservation. Ces arrhes seront versées directement à la caisse du trésorier. En cas d'annulation cette somme restera acquise à la commune.



Pour la remise des clés lors de la location de la salle polyvalente, il faut s'adresser à Mme COURTEILLE Annick au : 02 43 00 63 32.

Afin de faciliter l'organisation de la location de la vaisselle, il est nécessaire d'appeler quelques jours avant et de bien calculer les quantités à réserver, Mme Courteille étant absente le Samedi.

Inscription des nouveaux habitants



Il serait souhaitable que les nouveaux résidents et les personnes ayant une maison secondaire sur la commune se fassent connaître en mairie pour faciliter les contacts.

Would all new home owners in Désertines please visit the Town Hall to introduce themselves in order to make contact easier.

Déchetterie Relais

Horaires et dates :

A compter du 1^{er} février, la déchetterie relais sera désormais ouverte le 2^{ème} et le dernier **vendredi** du mois de **14h à 17h**.
En cas de besoin, vous pouvez venir chercher la clef à la mairie.



ATTENTION :

Ne sont pas acceptés :

- ✗ les **pneus**, les **gravats**, les **bouteilles de gaz**.
- ✗ les **pots de peinture** (métallique et plastiques, vide ou pleins)
- ✗ les **bidons ayant contenu des produits considérés comme dangereux** (huile pour moteur, pétrole, lessive agricole, white spirit phytosanitaires ...)
- ✗ les **appareils électriques et électroniques** : téléviseurs, ordinateurs, magnétoscopes...

Ces déchets doivent être déposés à la déchetterie de Gorrion :

Horaires d'ouverture :

	Lundi	14h-18h
	Mardi	Fermé
	Mercredi	14h-18h
	Jeudi	Fermé
	Vendredi	14h-18h
	Samedi	10h-12h /14h-18h

Dernière entrée : 15 mn avant la fermeture

Du 1^{er} novembre au 31 janvier : fermeture à 17h30

Avenue Émile Zola - 53120 GORRON (route de Fougères)

Contact : Service Déchets de la Communauté de Communes - 02.43.08.15.69

laetitiabessiral@cc-bocagemayennais.fr

FAIRE DU FEU DANS SON JARDIN EST INTERDIT

Selon le Règlement Sanitaire Départemental, le brûlage à l'air libre des ordures ménagères n'est pas autorisé sous peine de sanctions !

Les déchets verts (déchets de jardin et de parc) sont considérés comme des déchets ménagers. Par conséquent, il est interdit de brûler dans son jardin des déchets verts provenant d'un élagage de la taille d'arbustes et de haies, de la tonte de gazon, de l'entretien des espaces verts etc...



Et pensez aussi à vos voisins qui n'ont pas à être incommodés par la fumée et les odeurs ! La déchèterie relais de la commune reste accessible à tous, en venant retirer les clés à la mairie pendant les horaires d'ouverture

INFOS PRATIQUES

**LES TOILETTES
NE SONT PAS UNE POUBELLE**

**STOP
AUX LINGETTES
DANS VOS TOILETTES**

INTERDIT

VOTRE GESTE :

- **BOUCHE** les canalisations et les toilettes
- **BLOQUE** l'entrée des stations d'épuration
- **POLLUE** l'environnement
- **COÛTE CHER** à tout le monde

**ADOPTÉZ LE
BON GESTE**

**TOUTES LES LINGETTES
(HYGIÈNE, SOIN BEAUTÉ, MÉNAGÈRE)
SE JETTENT À LA POUBELLE
DES ORDURES MÉNAGÈRES**

**ATTENTION : MÊME SI
ELLES SONT INDIQUÉES
BIODÉGRADABLES.**

NOUVEAU : LE TRI DEVIENT PLUS SIMPLE

Juillet 2021



Aujourd'hui, les consignes de tri évoluent : tous les emballages se trient !

Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Toutes les barquettes



Tous les pots et les boîtes



Tous les sacs et sachets



Tous les films



Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés !

Tous les petits emballages en métal



BOCAGE MAYENNAIS
- Ho pas lavé car ils n'ont pas à être lavés -



CONGÉS D'ÉTÉ

La mairie sera fermée du 19 juillet au 9 août
Une permanence sera assurée 2 matinées par semaine

En cas d'urgence, vous pourrez contacter :
M. LESTAS Bruno au 06.26.59.63.52
ou M. BLANCHET Éric au 06.15.94.51.94



REPAS DU CCAS



Cette année, le repas des cheveux blancs est
fixé
au samedi **13 novembre 2021**

Sécurité

Suite à l'orage du 9 mai 2020, une barrière de sécurité a été posée sur la recommandation du Département, Rue de Bretagne.



LES ASSOCIATIONS DU CANTON



- Désertines
- La Dorée
- Fougerolles-du-Plessis
- Landivy



L'ADMR, toujours à vos côtés !
Dans le respect des gestes barrières.



02 43 05 70 95 fougerolles.admr53@wanadoo.fr www.admr53.fr

L'esprit ADMR : Apporter des services à l'ensemble de la population de la naissance à la fin de vie pour un peu plus de confort, pour retrouver un équilibre familial, ou tout simplement pour continuer à vivre chez soi.

Notre service à la personne intervient dans quatre domaines : autonomie, services de confort à domicile, famille et santé.

Aide et accompagnement à domicile : L'ADMR vous permet de conserver votre autonomie grâce à une offre de services à domicile modulable selon vos besoins.

Aide aux aidants : Être seul(e) face à la maladie ou le handicap d'un membre de son entourage peut être une épreuve. C'est pourquoi, l'ADMR met à votre disposition des solutions de soutien et d'accompagnement adaptées.

Confiez-les-nous ! Faire garder vos enfants dans leur environnement familial, les savoir à la maison dès la sortie de l'école, quand ils sont malades, ou éviter les déplacements quotidiens...

Vous manquez de temps ou d'expérience pour réaliser des petits travaux de bricolage ou de jardinage, optez pour notre service **Petits travaux de jardinage et de bricolage**.

L'assemblée générale 2021 aura lieu à La Dorée le jeudi 23 septembre à 14 h.30

Nouveaux bénévoles pour rester dynamiques, innover et évoluer : Contactez-nous

Noël Pitto, Claude Landais, Martine Fréard (Fougerolles), Françoise Pouriol, Jeanine Rete (Désertines), Suzanne Pilorge, Monique Ferreira (Landivy), Marie Thérèse Chemin (La Dorée).

Le bureau est actuellement ouvert au public le lundi, mercredi et vendredi de 9 h. à midi

Les Virades de l'espoir



Le **26 septembre 2021**, les Virades de l'espoir du bassin de vie de Landivy seront de retour à Saint- Ellier du Maine après un an d'arrêt suite à la pandémie.

L'équipe des Virades de l'espoir et les bénévoles des associations de St Ellier du Maine comptent sur votre présence pour les soutenir.

De nombreuses activités vous seront proposées dont la randonnée pédestre, avec les normes sanitaires en cours.

En 2020, la collecte des journaux a été un succès avec 20,340 tonnes pour 1779.20 €

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Mr Gérard Hercend au :
06 04 09 92 68

EN BREF

Cérémonie du 8 mai 2021

Pour la deuxième année consécutive, la cérémonie du 8 mai s'est déroulée dans un contexte bien particulier. Les élus, membres des AFN de Désertines et Vieuvy ont rendu hommage aux femmes et aux hommes morts pour la France en célébrant le 76e anniversaire de la Victoire alliée sur l'Allemagne.



La Sainte Barbe

Cette année, la Sainte Barbe aura lieu le 11 décembre 2021 à 17 h à Désertines.
Vous êtes tous conviés à la remise des médailles et des grades en présence des autorités.

A l'occasion d'une manœuvre en juin 2021, les Sapeurs-Pompiers de Fougerolles du Plessis sont intervenus sur le site de l'école et ils ont aussi réalisé des tests aux réserves incendie.



En pleine action



LES ASSOCIATIONS

Société de Chasse Saint Hubert SHD

Désertines – Viewvy – Saint Aubin Fosse Louvain



Le 30 juin 2021 s'est terminée notre saison de chasse et la nouvelle débute déjà. Depuis la création de notre association, elle sera notre **92^{ème}** saison.

Depuis trois ans nous constatons une globale stagnation des populations de renards, toujours affectés par les cas de galle mais nous continuons à contrôler la population tout au long de la saison.

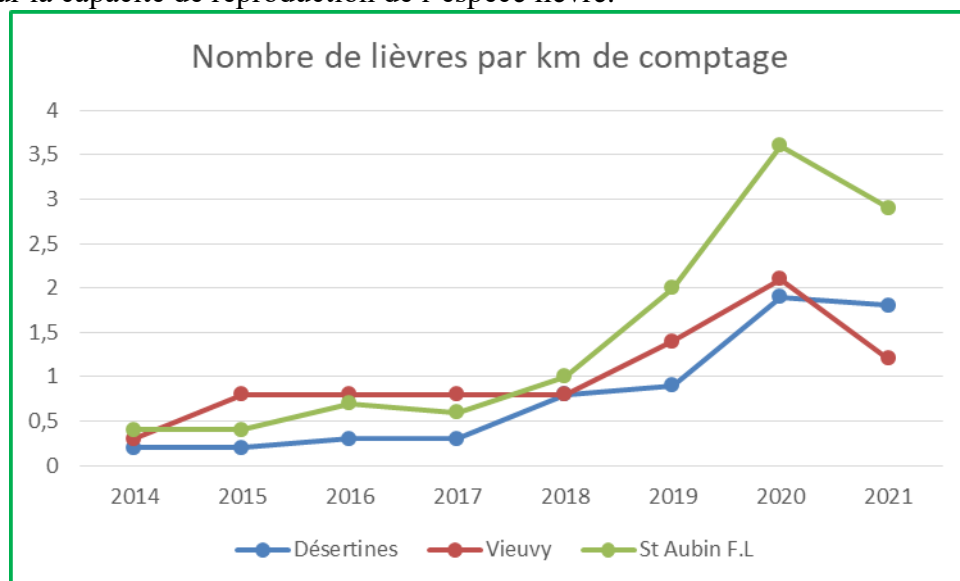


Concernant l'espèce lièvre, comme nous pouvons le constater sur le graphique des comptages ci-dessous, la population marque une pause dans sa croissance. Une reproduction moins bonne, est sans doute la cause de cette évolution.

Pourtant les prélèvements ont été minimales l'an dernier, puisque le deuxième confinement nous a contraint à limiter à 2 dimanches de prélèvements au lieu des 4 prévus. Sur 18 bracelets attribués pour la SHD, nos chasseurs ont prélevé 8 animaux, dont 6 mâles et 2 femelles.

Les comptages de janvier 2021 montrent donc que la population stagne. La saison passée, le taux de prélèvement voté par le GIC du Bocage était de 1 lièvre attribué pour 120 hectares de surface pour l'ensemble des 10 communes.

Étant donné que la population se stabilise, les membres du GIC se sont prononcés pour maintenir ce taux pour la saison 2021/22. Il est important de modérer les prélèvements pour ne pas faire pression sur la capacité de reproduction de l'espèce lièvre.



Le virus EBHS (syndrome du lièvre brun) est toujours présent. Il est important de recenser les cas de mortalité anormale et de faire analyser les animaux.

Si vous trouvez un lièvre mort, sans trace de collision apparente, nous remercions les propriétaires de nous prévenir afin que le technicien de la fédération vienne le récupérer pour le faire analyser en laboratoire.

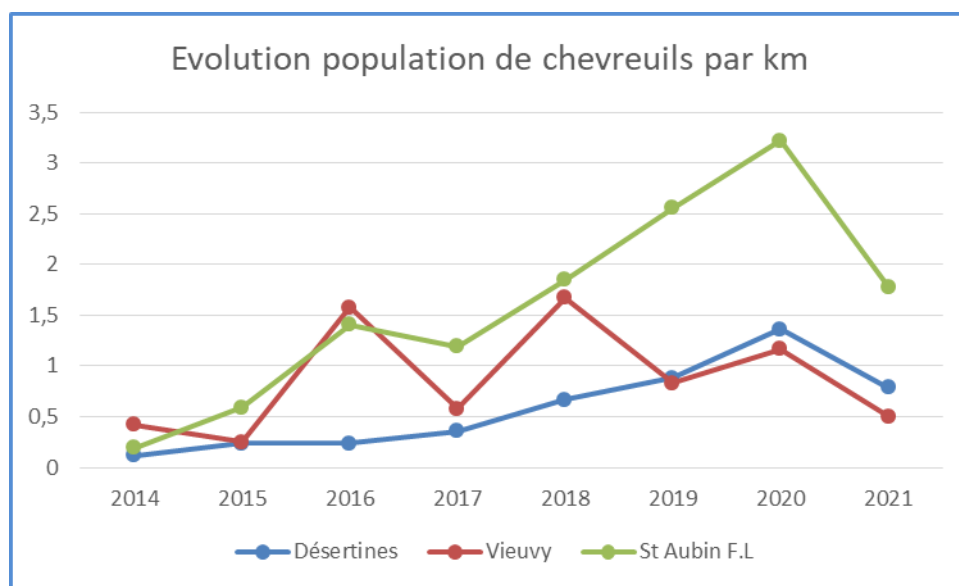
Cette saison, nous constatons une stagnation des prélèvements de corvidés. La population est globalement stable, sauf dans certains secteurs de la société. Néanmoins notre vigilance reste active, et nous invitons les propriétaires adhérents de la société, à nous avertir le plus tôt possible, en cas d'invasion.

Les choucas des tours sont aussi très présents mais nous ne pouvons pas chasser cette espèce, car elle est protégée.



La population de chevreuils se maintient à un niveau élevé mais a tendance à diminuer d'après les comptages de janvier dernier. Rien d'inquiétant car nos populations sont importantes.

Le GIC du Bocage centralise toutes les demandes de bracelets de chevreuils des adhérents des 10 communes. Pour notre société de chasse, 16 animaux seront prélevés en 2021-2022 sur les 3 communes.



Nous invitons les éventuels nouveaux chasseurs intéressés pour devenir adhérents de notre association, à bien vouloir se faire connaître auprès de notre président avant la fin du mois d'août.

La surface totale de la société de chasse pour la saison 2021-22, sera de **2123,17 hectares**. Chaque année nous procédons à quelques mises à jour si nécessaire. Ainsi nous nous rapprocherons de certains de nos propriétaires dans les mois à venir, afin de finaliser cette actualisation.



En ce printemps, notre compagnon de chasse Francis Leroy nous a quitté. Nous avons une pensée pour lui qui s'est toujours engagé envers la société, dans le bureau, par sa présence avec ses chiens à nos battues grand gibier, par son aide lors de l'organisation de nos lotos et autres évènements, et par sa bonne humeur constante. Nous lui en serons toujours reconnaissants.

Début juin, notre ancien compagnon de chasse Louis Suffissais nous a aussi quitté. Il avait beaucoup œuvré dans le bureau de la société de chasse, il participait à l'organisation de nos divers évènements et était impliqué dans la lutte contre les animaux nuisibles. Nous garderons le souvenir d'une personne passionnée et engagée dans notre association.

Nous organisons un loto cette année, il aura lieu le dimanche 18 juillet 2021. Les conditions sanitaires seront adaptées et conformes à la réglementation qui nous est imposée. Nous remercions les bénévoles qui nous aident pour l'organisation et pour le déroulement de ce loto. Merci à tous pour votre présence.

Dans l'attente de l'ouverture de la prochaine saison 2021-2022, l'ensemble des chasseurs vous souhaitent d'excellentes vacances estivales.

Groupement d'Intérêt Cynégétique du Bocage

Brecé, Carelles, Colombiers du Plessis, Désertines, Gorrion, Hercé, Lesbois, Levaré, Saint Aubin Fosse Louvain, Vieuvy



GIC du Bocage

L'assemblée générale du GIC du Bocage n'a pas eu lieu courant mars 2021 comme prévu. Les conditions sanitaires en vigueur nous ont contraint de procéder à un vote électronique des représentants des 10 communes du GIC.

Au vu de la stagnation de nos populations de lièvres, les représentants ont voté à la majorité, l'ouverture de la chasse au lièvre sur l'ensemble du territoire du GIC. Il sera attribué **1 bracelet de lièvre pour 120 hectares de surface**, soit le même taux de prélèvement que l'an dernier.

Sur 2020-21, 52 bracelets avaient été attribués et 19 animaux ont été prélevés sur les communes. Les dimanches de chasse ont été limités à 2 au lieu de 4, à cause du deuxième confinement. Le virus EBHS (syndrome du lièvre brun) est toujours présent sur nos terrains. La fédération des chasseurs propose l'analyse gratuite des animaux morts pour renforcer nos connaissances sur la maladie. En cas de découverte d'un animal mort sans trace de collision, nous demandons aux propriétaires et aux promeneurs de prévenir les responsables des sociétés de chasse et des chasses privées. Ils se chargeront de transmettre ce dernier au technicien de la fédération qui le fera analyser pour en connaître la cause. En ce qui concerne le chevreuil, la demande de bracelets se fait maintenant au nom du GIC. Ainsi, pour la saison prochaine, 64 bracelets ont été attribués pour l'ensemble du territoire.



Pour rappel, son but principal est :

- de rassembler les chasseurs adhérents de toutes nos communes et de pouvoir échanger sur la protection et la gestion des espèces sauvages ; pour le moment, principalement les espèces chevreuil et lièvre,
- de gérer l'espèce lièvre sur un territoire très étendu et donc de protéger les animaux d'une gestion disproportionnée et inadaptée,
- de partager un contrat de service à la Fédération des chasseurs et de mutualiser nos futures demandes de plan de chasse,
- de conseiller la fédération des chasseurs sur les attributions de nos futurs plans de chasse lièvre.

Les sociétés de chasse et chasseurs privés adhérents au GIC rassemblent leurs territoires de chasse et la surface totale du GIC du Bocage est à ce jour de plus de **6280 hectares**.

Les propriétaires et les détenteurs de droit de chasse souhaitant des renseignements ou voulant adhérer à notre GIC, peuvent nous contacter par mail, via notre secrétaire, à l'adresse : **gicdubocage@gmail.com**

L'amicale des AFN



Concours de pétanque en doublette organisé par les AFN le lundi 2 août.
Indemnisé à la partie gagnée.
Ouvert à tous
A partir de 13h30.



U.S.D.

Cette saison 2020-2021 a encore été particulière comme l'année dernière puisque les championnats ont été définitivement arrêtés fin octobre dû au Coronavirus.

La Fédération Française de Football a pris la décision que la saison 2020-2021 serait une saison blanche, c'est à dire qu'il n'y a aucune montée et aucune descente pour les championnats.

L'équipe A jouera donc en troisième division la saison prochaine et l'équipe B jouera en quatrième division.

L'union sportive de Désertines compte :

- 60 licenciés (54 l'an passé) dont :

* 9 vétérans; - 31 séniors

* Catégories jeunes (12) : 2 U17; 1 U15; 2 U13; 2 U12; 1 U11; 1 U10; 1 U9; 2 U8

* 8 dirigeants, PAS D'ARBITRE

Le club remercie l'ensemble des joueurs et des dirigeants pour leur présence et leur motivation pour cette courte saison.

Nous recherchons un arbitre officiel ainsi que des joueurs afin de combler notre effectif des deux équipes.

Si vous êtes intéressé pour venir jouer à l'US DESERTINES, veuillez s'adresser à Anthony Rousseau au 06 70 79 75 02.

Notre arbitre officiel, Alex Legay a décidé d'arrêter son poste au sein de notre club. Il nous a accompagnés pendant 16 saisons. Nous le remercions pour ces années passées à l'US DESERTINES.

Pour la saison prochaine suite au départ d'Alex Legay, nous recherchons un arbitre officiel ainsi que des joueurs afin de combler notre effectif des deux équipes.

Si vous êtes intéressé pour venir jouer à l'US DESERTINES, veuillez s'adresser à Anthony Rousseau au 06 70 79 75 02.

APE



L'Association des parents d'Elèves de l'école remercie l'association Désertines Survoltée pour leur don. Celui-ci nous permettra de financer l'achat de fournitures, livres, jeux, matériel, etc...

Le club y'a d'la joie

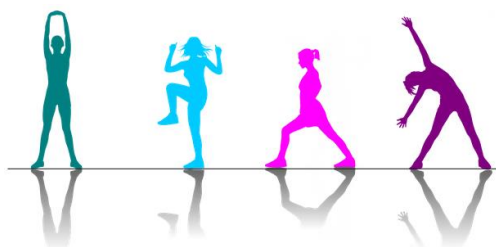


Après plusieurs mois d'arrêt à cause du Covid 19, la présidente du club et son bureau sont heureux de reprendre les activités du jeudi tout en espérant reprendre les concours de belote et les thés dansants

Nous organisons un repas champêtre pour nos adhérents le jeudi 8 juillet.

Malgré la pandémie, nous avons accueilli 8 nouveaux adhérents et nous serions heureux de faire de nouvelles inscriptions

La Dynamique



Sous réserve de nouvelles restrictions dues à la crise sanitaire COVID, les cours de gym reprendront début Septembre 2021 comme habituellement à la salle à l'étage de la mairie avec une nouvelle professeure.

Des précisions concernant la date de démarrage, le montant de la participation.... seront communiquées ultérieurement.

L'association « La Dynamique » est à la recherche de nouvelles et nouveaux adhérents. Les inscriptions et encaissements se feront au cours des premières séances.

Pour tout renseignement et nouvelles inscriptions,
Merci de contacter Rolande FOURMOND au 07 63 50 45 16

NUMÉROS UTILES

<i>Ecole Publique</i>	02 43 00 60 64
<i>Cantine Scolaire</i>	02 43 04 63 95
<i>Garderie</i>	02 43 00 60 64
<i>Espace France Services Gorron</i> CAF. MSA. CARSAT. CPAM	02 43 30 10 58
<i>A.D.M.R</i> 5, rue du Maine. Fougerolles du Plessis horaires d'ouverture : lundi, mardi et vendredi : 9h 12h et 13h15 16h15 Mercredi de 9h à 12h	02 43 05 70 95
<i>Assistante sociale</i> 3, rue Cour de Forges - Gorron	02 43 08 06 03
<i>Médiateur/Conciliateur</i> Permanence à Landivy le 1 ^{er} mardi du mois	02 43 05 42 05
<i>C.C.B.M</i> 1, Grande Rue – Gorron www.bocage-mayennais.fr	02 43 08 47 47
<i>Centre des Impôts</i> 75, rue des Alouettes- Mayenne	02 43 04 81 46
<i>Petit Pégase</i>	0806 800 053
<i>Gendarmerie de Landivy</i>	02 43 05 42 39
<i>ENEDIS</i>	09 726 750 53
<i>SAUR (eau et assainissement)</i>	02 44 71 05 58
<i>SENOM (assainissement non collectif)</i>	02 43 05 13 29
URGENCES POMPIERS	18 ou 112
SAMU	15
GENDARMERIE	17
ANTIPOISON : Rennes Angers	02 99 59 22 22 02 41 48 21 21



Désertines

La Mayenne



Mairie de Désertines

Rue de Normandie

53190 DÉSSERTINES

Tél : 02.43.00.61.43

E-mail : contact@desertines53.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi et Samedi (1er et 3ème samedi du mois) : 9h-12h

Fermé le mercredi

Mardi-Jeudi-Vendredi : 9h-12h et 14h-17h

www.desertines53.fr